

ANNONCE LEGAL

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SURGERES

Le public est informé que par arrêté du 17 juillet 2018 le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud a ordonné l'ouverture de l'enquête publique de la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Surgères.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Surgères et au siège de la Communauté de Communes Aunis Sud à Surgères du 04 septembre 2018 au 09 octobre 2018, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Commissaire-enquêteur, Monsieur Jacques BOISSIERE, recevra à la Communauté de Communes Aunis Sud :

- Le mercredi 19 septembre de 9h00 à 12h00.

Le Commissaire-enquêteur recevra en mairie de Surgères:

- Mardi 04 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
- Mardi 11 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 03 octobre 2018 de 14h00 à 17h00
- Mardi 09 octobre 2018 de 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Surgères pourront être consignées sur un registre d'enquête de la mairie et au Siège de la Communauté de Communes ou par voie électronique à l'adresse suivante contact@aunis-sud.fr (dans ce cas, noter en objet « observation PLU pour commissaire enquêteur). Elles pourront également être adressées par écrit au Commissaire enquêteur aux adresses suivantes :

Mairie de Surgères, 5 square du château 17700 Surgères

Communauté de Communes Aunis Sud, 44 rue du 19 mars 1962 – BP89 17700 SURGÈRES.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Communauté de Communes et à la mairie de Surgères un mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an, aux jours et aux heures habituels d'ouverture. Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet : www.aunis-sud.fr ou <https://www.ville-surgeres.fr/>